

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14/03/2023

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Alain BENETEAU, Jennifer ROUHAUD, Maryse DE OLIVEIRA (arrivée au point 2), Adrien MARTIN, Steve GRELAUD, Maïté GENAUZEAU, Alexis MAINARD, Didier SERNAGLIA, Sandrine JACQUAT, Romain PAGEAUD, Luc GERBAUD, Valérie GAUFFENIC.

Absentes excusées : Sabrina JUTARD (donne pouvoir à Jennifer ROUHAUD), Caroline POUVREAU (donne pouvoir à Christine BOBIN),

Absent non excusé : Michaël HAPIOT.

Secrétaire de séance : Valérie GAUFFENIC.

Approbation du Procès-Verbal du 21 février 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour l'ajout d'un point supplémentaire : changement des horaires d'ouverture de l'école René Robuchon

1 – Changement des horaires d'ouverture de l'école René Robuchon- Votants : 17

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine en raison de la baisse des effectifs.

Il est donc envisagé de ne faire qu'un seul service à la cantine scolaire. Mais il est nécessaire de modifier les horaires de l'école René Robuchon de VELLUIRE pour être en adéquation avec ceux de l'école Louis Aragon du POIRE. Les enseignants ont donc été concertés à ce sujet.

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 14.03.2023,

Monsieur le maire, en accord avec les enseignants, propose les horaires suivants, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, à l'école de VELLUIRE :

- 9h00 – 12h00
- 13h30 – 16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces nouveaux horaires.

2-Décisions prises par le Maire

Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 21/02/2023 au 20/03/2023

DEVIS

PANNEAU POCKET – abonnement 3 ans – 540.00 € TTC
E COLLECTIVITES – tablettes informatique garderie – 780.00 € TTC
EDEN.COM – glissière toboggan – 1648.80 € TTC
ALYATIS – maintenance informatique – 1404.00 € TTC
ROMAIN MOTOCULTURE – réparation pompe – 464.46 € TTC
POUSSARD EQUIPEMENTS – vêtements de travail – 539.78 € TTC

FACTURES

PANNEAU POCKET – abonnement – 540.00 € TTC
JCO – formation artificier – 400.00 € TTC
SNCF – billets train PARIS – 2068.00 € TTC
BRICOMARCHE – lames chevilles peinture – 211.55 € TTC
POINT P – drain aire de loisirs – 270.30 € TTC
VERTYS – toile aire de loisirs – 724.50 € TTC
CAVAC – fleurs – 246.05 € TTC
VENDEE HABITAT – loyer cabinet médical – 1023.97 € TTC
BODIN ASSAINISSEMENT – balayage voirie – 423.50 € TTC
SILIGOM – roue tondeuse – 105.00 € TTC
SOULARD – transport cantine février – 527.20 € TTC
CNP – assurance IRCANTEC – 115.10 € TTC
DEPARTEMENT – fds aide aux jeunes – 150.00 € TTC
DEPARTEMENT – fds solidarité – 150.00 € TTC
CONVIVIO – cantine février – 1684.49 € TTC
GAINNET – pain cantine – 56.25 € TTC
ROUSSEAU – fromage cantine – 70.39 € TTC
BILLAUD – filtre huile – 136.98 € TTC
DISPANO – joint – 230.88 € TTC
BRUNEAU – fourniture de bureau – 313.44 € TTC
EDITIONS GRD CERF – fournitures scolaires – 279.00 € TTC

RIPAUD – fleurissement aire de loisirs – 1287.00 € TTC

NEW LOC – location mini pelle – 418.85 € TTC

ROMAIN MOTOCULTUIRE – réparation tondeuse iseki – 419.64 € TTC

BILLAUD – réparation taille haies – 185.22 € TTC

ORANGE – téléphone mars – 78.00 € TTC

COM COM – prestation accoroutiste 2022 – 95.50 € TTC

Le conseil municipal en prend acte.

3-Objet : Compte administratif et compte de gestion 2022 de la COMMUNE - Votants : 17

Alain BENETEAU

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 794 691.23

Recettes : 1 350 145.12

Excédent : 555 453.89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 215 154.42

Recettes : 121 249.78

Déficit : 93 904.64 €

RAR Dépenses : 270 135.65

RAR Recettes : 157 060.98

soit un déficit global de 206 979.31 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2022.

4-Objet : Affectation du résultat - Votants : 18

Laurent DUPAS

Après avoir approuvé le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement global 2022 de :

Résultat de l'exercice : 312 132.04

Excédent antérieur reporté : 243 321.85

Et constatant que la section d'investissement du compte administratif du Budget de la commune fait apparaître :

un solde d'exécution (déficit) de : 93 904.64

un solde de restes à réaliser dépenses de : 270 135.65

un solde de restes à réaliser recettes de : 157 060.98

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 348 474.58 €

Compte 1068 : 206 979.31 €

5-Objet : Taux d'imposition 2023 - Votants : 18

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2022 et donc de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

Taux 2023

- Taxe foncière (Bâti) : 35.09 %
- Taxe foncière (Non Bâti) : 65.17 %
- Taxe habitation : 17.35 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants :

- Taxe foncière (Bâti) : 35.09%
- Taxe foncière (Non Bâti) : 65.17 %
- Taxe habitation : 17.35 %

6-Objet : Budget Commune 2023 - Votants : 18

Laurent DUPAS

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales: 1 349 974.58 €

011 : 367.250 €

012 : 438 230 €

014 : 36 485 €

022 : 10 000 €

023 : 307 744.58 €

042 : 38 815 €

65 : 146 750 €

66 : 3 100 €

67 : 1 600 €

Recettes totales : 1 349 974.58 €

002 : 348 474.58 €

013 : 2 000 €

70 : 37 500 €

73 : 541 000 €

74 : 312 500 €

75 : 103 000 €

77 : 5 500 €

INVESTISSEMENT

Dépenses totales: 1 047 046.52 €

Recettes totales: 1 047 046.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE BUDGET 2023.

7-Objet : Compte administratif et compte de gestion 2022 du CORMIER Votants : 17

Alain BENETEAU

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 143 746.29

Recettes : 161 006.42

Excédent : 17 260.13

INVESTISSEMENT

Dépenses : 106 945.59

Recettes : 137 844.18

Excédent : 30 898.59

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2022 pour le CORMIER.

8-Objet : Affectation du résultat – Le CORMIER - Votants : 18

Laurent DUPAS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 17 260.13 €

9- Objet : Budget 2023 du CORMIER - Votants : 18

Laurent DUPAS

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 165 265.13 €

Recettes : 165 265.13€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 137 844.18 €

Recettes : 137 844.18€

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE BUDGET 2023.

10-Objet : Compte administratif et compte de gestion 2022 des FRENES – Votants : 17

Alain BENETEAU

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 19 533.85

Recettes : 94 205.51

} Excédent : 74 671.66

INVESTISSEMENT

Dépenses : 43 479.74

Recettes : 19 533.54

} Déficit : 23 946.20

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2022 pour les FRENES.

11-Affectation du résultat-Les Frênes – Votants : 18

Laurent DUPAS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 74 671.66 €

12-Objet : Budget 2023 des FRENES – Votants : 18

Laurent DUPAS

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 114 676.66 €

Recettes : 114 676.66 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 38 946.20 €

Recettes : 38 946.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE VOTE LE BUDGET 2023.

13-Choix des entreprises – Travaux JARDINS PARTAGES – Votants : 18

Sandrine JACQUAT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis concernant les travaux JARDINS PARTAGES :

DEMOLITION :

- JFTP : 10 230 € HT
- RINEAU TP : 11 000 € HT
- COLAS : 12 880 € HT

TRAVAUX DE VRD :

- RINEAU TP : 37 349 € HT
- SOTRAMAT : 39 376 € HT
- COLAS : 41 061 € HT

ESPACES VERTS-CLOTURES :

- JARDIN D'ANTAN : 16 514.60 € HT
- CAJEV : 19 870.78 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer les devis suivants :

DEMOLITION : JFTP 10 230 € HT

TRAVAUX DE VRD : RINEAU TP 37 349 € HT

ESPACES VERTS-CLOTURES : JARDIN D'ANTAN 16 514.60 € HT

14-Devis peinture VOIRIE-Votants : 18

Alain BENETEAU

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis concernant le marquage au sol VOIRIE :

ESVIA VENDEE : option peinture : 1 336.51 € HT

ESVIA VENDEE : option résine : 2 170.56 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le devis d'ESVIA VENDEE, option résine d'un montant H.T. de 2 170.56 €.

15-Prêt à usage : parcelle aux oies-Votants : 18

Sandrine JACQUAT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du prêt à usage entre l'EARL les Rivières (Stéphane ROUGER) et la commune des Velluire-sur-Vendée concernant la parcelle ZL n°61.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à le signer.

16-Adhésion POLLENIZ 2023 – Votants : 18

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'adhésion à POLLENIZ pour l'année 2023.

La participation est de 254.75 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à POLLENIZ pour l'année 2023.

17- Objet : Acquisition de plein droit de biens sans maître – Votants : 18

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L1123-2,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires de l'immeuble situé au Grandes Rivières, parcelles ZL 86 et 87, contenance totale 4470 m², sont décédés en 1962 (ZL86) et 1980 (ZL87) il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que les derniers propriétaires sont bien Mr AUGEREAU décédé le 2 juin 1962 (ZL86) et Mr AIME décédé le 06/02/1980 (ZL87).

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.

Questions diverses :

- Circulation rue Georges Clémenceau : lecture du courrier des habitants de la rue au conseil municipal. Une réponse sera faite comme quoi le Département sera contacté.
- Location cabinet médical : Monsieur le maire va recevoir en mairie la personne sollicitant la location et lui proposer un montant pour le loyer.
- Nouvelle antenne FREE à Coubaron. Une déclaration préalable a été déposée au secrétariat de la mairie.
- Fleurissement de la commune : une proposition est faite d'installer un récupérateur d'eau de pluie à l'atelier du service technique communal.
- Nettoyage de la commune : organisé par le Conseil Municipal des jeunes en association avec la société de chasse de VELLUIRE. Voir pour faire participer d'autres associations de la commune.
- Panneau « Bienvenue dans notre village" : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet qui est approuvé.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des manifestations sont prévues cette fin de semaine contre les bassines
- Le conseil municipal est informé d'une manifestation le 31.03.2023, place Verdun pour un arrêt ferroviaire sur la commune.

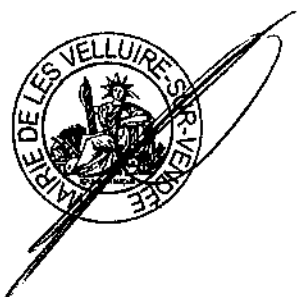
Fin de la réunion à 23h00.

Le 27.03.2023

La secrétaire,

Valérie GAUFFENIC

Le Maire,
Laurent DUPAS



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the name Valérie Gauffenic.